

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

-----  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

-----  
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE  
VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS  
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI  
167901 T

**RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS  
(EXERCICE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021)**

**DEFINITIF**

**MAI 2022**



## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>A. OPINION</b> .....	<b>3</b>
<b>B. FONDEMENT DE L'OPINION</b> .....	<b>3</b>
<b>C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO</b> .....	<b>4</b>
<b>D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>4</b>
<b>E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE</b> .....	<b>4</b>
1. Incomplétude des pièces justificatives des dépenses _____	5
2. Absence d'analyse des comptes _____	5
3. Archivage des dossiers des étudiants _____	6
4. Non-application des pénalités de retard _____	6
<b>ANNEXES</b> .....	<b>8</b>

## **RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Monsieur le Coordonnateur,

### **INTRODUCTION**

En exécution de la mission d'audit des comptes annuels du **Projet Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute Valeur Ajoutée (CEA-VALOPRO)** qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **A. OPINION**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à **l'annexe 2** ci-jointe du Projet « **Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets à haute valeur Ajoutée (CEA-VALOPRO)** » objet de l'accord de crédit **AFD N°CCI 167901 T** qui comprennent :

- Le tableau Emplois ressources ;
- Les notes explicatives

*À notre avis, les comptes annuels du CEA-VALOPRO pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 joints à l'annexe 2, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et de la situation de trésorerie dudit Projet au 31 décembre 2021 conformément aux principes comptables du SYSCOHADA Révisé et aux termes de l'accord de financement dudit Projet.*

#### **B. FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO**

Les comptes annuels du CEA VALOPRO ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA VALOPRO conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

### **D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE**

Nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA VALOPRO pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

## **1. Incomplétude des pièces justificatives des dépenses**

### **a) Constat**

Pour la plupart des dépenses de missions, d'ateliers et séminaires, la mission d'audit note l'absence des TDR, d'ANO sur les TDR, des ordres de mission et de certaines factures d'hôtel. Il convient de souligner que toutes les écritures comptables passées par le projet doivent être justifiées par des pièces probantes.

### **b) Risque**

Remise en cause de la régularité et de la conformité des opérations effectuées.

### **c) Recommandation**

Il est souhaitable que la liasse des documents ou pièces servant à justifier les opérations enregistrées en comptabilité soit améliorée.

### **d) Commentaires du Projet :**

*Il convient d'indiquer que les activités pour lesquelles l'AFD demande aux projets de requérir l'ANO sont celles qui sont dans le Plan de Passation de Marché(PPM). Toutes les activités auxquelles vous faites référence ne sont pas dans le PPM.*

*En ce qui concerne les pièces justificatives des dépenses, le projet souligne que ces dépenses sont soumises aux règles très strictes des dépenses publiques (Contrôle au niveau de la direction financière de l'INP-HB, au niveau du Contrôle budgétaire, contrôle au niveau de l'Agence Comptable). A notre avis les pièces justificatives sont probantes*

## **2. Absence d'analyse des comptes**

### **a) Constat**

Les comptes de tiers (fournisseurs, débiteurs et créditeurs divers) ne font pas l'objet d'analyse. Il faut souligner pour le regretter que cette insuffisance ne permet pas d'apprécier la réalité des soldes des comptes concernés à la clôture de l'exercice.

### **b) Risque**

L'absence d'analyse régulière des comptes de tiers expose le projet à des erreurs d'interprétation de l'information comptable véhiculée à travers ces comptes.

### **c) Recommandation**

Nous recommandons au projet de faire des analyses régulières des comptes de tiers.

### Commentaire du Projet :

*Le projet prend note et veillera régulièrement à l'analyse des comptes de tiers.*

#### **3. Archivage des dossiers des étudiants**

##### **a) Constat**

Les dossiers de candidature et de demande de bourses des étudiants ne sont pas complets, conformément aux dispositions du manuel des procédures.

##### **b) Risque**

Cette situation peut entraîner une remise en cause du processus de recrutement des étudiants ou de demande de bourses.

##### **c) Recommandation**

Nous recommandons au projet d'améliorer son système d'archivage des dossiers des étudiants pour être conforme aux dispositions du manuel de procédures.

##### **d) Commentaires du Projet :**

*A notre connaissance, ces documents ne nous ont pas été demandés. L'absence d'un seul élément des documents indiqués entraînerait le rejet de la candidature du postulant. Tous les étudiants retenus ont fourni tous les documents demandés et ces documents sont archivés au service concours de l'INP-HB à la scolarité. Pour illustrer nos propos, veuillez trouver ci-joint, les dossiers de candidature de Mesdames Koffi Akissi Eudoxie, Eglâ Grâce Egnoname, Karidio Daouda Idrissa et Ahoké Mandji Eliane.*

#### **4. Non-application des pénalités de retard**

##### **a) Constat**

Le contrat relatif au marché d'« **Acquisition d'un Bus Lot 2 pour XOF 45 000 000** » a été signé le 10 décembre 2021 pour un délai d'exécution de 30 jours. Cependant, à la date de nos travaux (Avril 2022), le véhicule n'avait toujours pas été livré. Aussi, le projet n'a-t-il pas appliqué une pénalité de retard au fournisseur défaillant conformément aux dispositions du contrat.

**b) Risque**

Remise en cause de la transparence du marché suite au non-respect des dispositions contractuelles

**c) Recommandation**

Nous encourageons le projet au strict respect des dispositions contractuelles.

**d) Commentaires du Projet :**

*Le Projet n'a pas appliqué de pénalité parce qu'il s'exposerait en retour à cette même disposition vis-à-vis du fournisseur s'il ne respecte pas le délai de paiement des 30 jours contractuel. Pour preuve, la livraison du véhicule 4x4 ayant été fait en décembre 2021, le paiement n'est intervenu que le 14 avril 2022 soit environ 5 mois. Tout ceci dû, à la mise en place tardive du budget au niveau national et interne de l'institut. L'application de cette disposition suppose que le projet est disposé en retour à payer des pénalités de retard aux fournisseurs.*

Fait à Abidjan, le 27 Mai 2022

**POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT**

**CE2C**  
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils  
20 BP 1167 Abidjan 20  
Tél : 22 46 78 08  
E-mail : [infos@ce2c.pro](mailto:infos@ce2c.pro)

**KONDRO Oura**  
Expert-Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes  
Associé-Gérant CE2C

## **ANNEXES**



## **RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'IDA et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à la Banque Mondiale ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

\*                      \*

\*



# Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Abidjan, le 20 mai 2022

A

Monsieur le Représentant du  
Groupement CE2C/PANAUDIT

**Objet :** Lettre d'affirmation, audit financier et comptable du Projet VALOPRO  
Convention de CREDIT AFD N°CCI 167901 T

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que sauf erreur de notre part, les états financiers du Projet VALOPRO pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par le Projet VALOPRO.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition et à notre connaissance (sauf erreur de notre part) il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et les lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.



Coordonnateur du CEA VALOPRO



YAO Kouassi Benjamin

## CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

## BALANCE GENERALE au 31/12/2021 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Page 1/2

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
2	ACTIFS IMMOBILISES			50 681 500		50 681 500		50 681 500	
244800	AUTRES MATERIELS			15 681 500		15 681 500		15 681 500	
245100	MATERIELS AUTOMOBILES			35 000 000		35 000 000		35 000 000	
4	TIERS			196 105 534	832 607 764	196 105 534	832 607 764		636 502 230
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION			23 494 770	42 768 675	23 494 770	42 768 675		19 273 805
401120	CONSULTANTS			4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000		
421300	PERSONNEL MISSION			6 666 480	11 585 480	6 666 480	11 585 480		4 919 000
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES			1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000		
431100	CNPS			231 384	231 384	231 384	231 384		
447801	RECETTE DES IMPOTS ET DIVERS				1 670 560		1 670 560		1 670 560
449600	AUTRES SUBVENTIONS RECUES				48 515 750		48 515 750		48 515 750
458110	AFD, INDICATEURS DE PERFORMANCE				502 791 040		502 791 040		502 791 040
471102	ETUDIANTS NATIONAUX - DOCTORAT			60 940 000	61 160 000	60 940 000	61 160 000		220 000
471103	ETUDIANTS NATIONAUX - MASTER			83 864 300	83 864 300	83 864 300	83 864 300		
471106	ENSEIGNANTS VACATAIRES NATIONAUX			1 800 000	5 823 750	1 800 000	5 823 750		4 023 750
471107	ENSEIGNANTS VACATAIRES INTERNATIONAUX			2 283 750	2 700 000	2 283 750	2 700 000		416 250
471200	CREDITEURS DIVERS			2 500 000	15 998 500	2 500 000	15 998 500		13 498 500
471401	COMPTE SURPLUS ORDRE DE PAIEMENT (OP)			1 000	1 000	1 000	1 000		
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			8 723 850	49 897 425	8 723 850	49 897 425		41 173 575
5	TRESORERIE			551 306 790	197 284 183	551 306 790	197 284 183	354 022 607	
521200	COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR			502 791 040	194 747 583	502 791 040	194 747 583	308 043 457	
521300	GENERATEUR DE REVENUS-BNI			48 515 750	2 536 600	48 515 750	2 536 600	45 979 150	
6	CHARGES ORDINAIRES			231 798 123		231 798 123		231 798 123	
604210	CARBURANT À LA POMPE			2 500 000		2 500 000		2 500 000	
604700	FOURNITURES DE BUREAU			3 788 980		3 788 980		3 788 980	

**CEZC**  
 Le 27.05.2022  
 Etat Financiers Audités

CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

BALANCE GENERALE au 31/12/2021 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Page 2/2

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
604800	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES			3 910 600		3 910 600		3 910 600	
624800	AUTRES ENTRETIENS ET REPARATIONS			525 690		525 690		525 690	
626100	ETUDES ET RECHERCHES			3 805 500		3 805 500		3 805 500	
631800	AUTRES FRAIS BANCAIRES			1 179 649		1 179 649		1 179 649	
632410	HONORAIRES CONSULTANTS INDIVIDUELS			14 206 500		14 206 500		14 206 500	
638300	RÉCEPTIONS (PAUSE CAFE/DEJEUNER)			10 626 200		10 626 200		10 626 200	
638310	PERDIEMS TRANSPORT			2 835 000		2 835 000		2 835 000	
638320	PERDIEMS RESTAURATION			2 450 000		2 450 000		2 450 000	
638400	MISSIONS A L'INTERIEUR			11 325 380		11 325 380		11 325 380	
638410	MISSIONS A L'ETRANGER			7 955 600		7 955 600		7 955 600	
638500	FRAIS DIVERS			8 833 340		8 833 340		8 833 340	
658200	APPUI FINANCIER AUX ETUDIANTS			145 024 300		145 024 300		145 024 300	
661100	APPOINTEMENTS ET SALAIRES			1 600 000		1 600 000		1 600 000	
661800	AUTRES RÉMUNÉRATIONS DIRECTES			11 000 000		11 000 000		11 000 000	
664100	CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL			231 384		231 384		231 384	
<b>Totaux</b>				<b>1 029 891 947</b>	<b>1 029 891 947</b>	<b>1 029 891 947</b>	<b>1 029 891 947</b>	<b>636 602 230</b>	<b>636 602 230</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>									

**CE2C**  
 Le 27.05.2022  
 Etat Financiers Audités

  
 Le  
**Responsable Administratif et Financier**  
 Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des Déchets en Produits à Haute Valeur Ajoutée  
 CEA VALOPRO - INP-HB - SIKOPO

  
 Le  
**Coordinateur**  
 CEA VALOPRO  
 INP-HB

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA VALOPRO)**  
**SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2021**  
 ( Montants exprimés en milliers de FCFA )

Emplois	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Ressources	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dépenses d'équipement	3	50 681	-	Autres subventions reçues	7	48 515	-
Dépenses d'exploitation	4	231 798	-				
				<b>Sous total Autres subv</b>		<b>48 515</b>	<b>0</b>
				AFD Indicateur de Performance	8	502 791	-
				<b>Total Indicateur</b>		<b>502 791</b>	<b>-</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>282 479</b>	<b>-</b>	<b>Total subventions</b>		<b>551 306</b>	<b>-</b>
Débiteurs Mission	5	-	-				
Débiteurs divers	5	-	-				
<b>Total Débiteur</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Total Trésorerie créditeur</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Compte Indicateur de performan	6	308 043	-	Fournisseurs	9	60 447	-
Compte Revenus Générés	6	45 979	-	Personnel mission	9	4 919	-
Caisse	6	-	-	Impôts et taxes	9	1 671	-
				Bourses Etudiants	9	220	-
				Enseignants vacataires	9	4 440	-
				Créditeur Divers	9	13 498	-
<b>Total Trésorerie</b>		<b>354 022</b>	<b>-</b>	<b>Total dettes</b>		<b>85 195</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>636 501</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>636 501</b>	<b>-</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Responsable Administratif et Financier du CEA VALOPRO

KOFFI Yao Modeste BOGLIN



Coordonnateur du CEA VALOPRO

YAO Kouassi Benjamin



**CEZC**  
**Le 27.05.2022**  
**Etat Financiers Audités**

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN  
PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE  
(CEA VALOPRO)**



**Note 1      Présentation du projet**

**1.1      Contexte du projet**

La gestion des déchets constitue un problème majeur pour les pays du sud. En effet, l'industrialisation naissante, doublée d'une démographie galopante entraîne la production d'importantes quantités de déchets liquides et solides, souvent déversés dans les milieux récepteurs, sans traitement préalable. Les politiques en la matière n'intègrent pas suffisamment le traitement et la valorisation qui pourtant peuvent constituer une réponse concrète aux problèmes de l'emploi des jeunes. Ce peu d'intérêt pour la valorisation n'incite pas les établissements d'enseignement supérieur à l'intégrer dans les cursus de formation. Cela a pour conséquence aujourd'hui, où cette problématique revient dans les priorités des politiques africaines, la rareté des compétences dans le domaine.

C'est pourquoi, la proposition d'un Centre d'excellence en valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (ValoPro) est faite.

Le projet Centre d'Excellence Africain Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) a fait l'objet de l'accord de crédit IDA N°1679 01-T signés entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) le 10 mars 2020.

Ce projet qui trouve son fondement dans le plan stratégique de l'INP-HB se propose de développer en Afrique, un pôle d'expertise et d'innovation sur la valorisation des déchets. Le caractère international de la problématique abordée a conduit à la constitution d'un consortium de partenaires académiques issus d'Afrique afin de faire profiter les retombées du centre à ces pays et tirer avantage des expériences mutuelles.

**1.2      Objectifs du Projet**

Les principaux objectifs assignés au projet sont de :

- Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets ;
- Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel ;
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

### 1.3 Plan de mise en œuvre du Projet

Pour atteindre ses objectifs de façon plus efficace, le projet a été subdivisé en plans d'actions ci-après :

#### a) **Plan d'Action pour l'Excellence en Apprentissage**

Le plan vise à créer les conditions d'une excellente acquisition des connaissances par les apprenants et une plus grande employabilité des diplômés.

Pour ce faire, deux (2) grandes activités seront planifiées.

1. Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
2. Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel.

#### b) **Les plans d'action l'Excellence de la recherche**

Le projet s'inscrit dans un cadre collaboratif avec des partenaires institutionnels et industriels. De fait, il importe que les bases du partenariat soient suffisamment saines pour permettre l'atteinte des objectifs ci-après mentionnés :

- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets :
  - Développer des procédés innovants utilisant des déchets transformés pour le traitement des rejets liquides d'origine industriels ;
  - Transformer à partir de procédés biotechnologiques et chimiques innovants pour obtenir des bioproduits (biocarburants, biopesticides, bioflocculant, biomolécules à activité biologique, etc.,) à haute valeur ajoutée ;
  - Récupérer, transformer, valoriser les déchets électroniques et plastiques.
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

#### c) **Plan d'action pour l'Excellence des équipements**

Ce plan vise à attirer plus d'étudiants africains et des intervenants internationaux. Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- Construire un bloc laboratoire dédié à la transformation des déchets ;
- Acquérir des équipements de pointe ;
- Accréditer le laboratoire.

#### d) **Plan d'action pour l'Excellence de la gouvernance**

Le plan vise à assurer l'excellence du personnel en charge de la gestion du projet. Il se décline en deux (2) actions :

- Renforcer les capacités du personnel enseignant, administratif et technique ;
- Développer un plan de communication et de visibilité ambitieux.



Tout comme les Ecoles qui jouissent d'une autonomie de gestion administrative et financière, le Centre d'excellence bénéficiera de la même autonomie. Des rapports d'activités seront régulièrement transmis à la Direction Générale.

## **Note 2 Principes appliqués pour l'élaboration des états financiers**

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les états financiers dérogent à la présentation recommandée par le SYSCOA, pour tenir compte de la spécificité des projets de développement et des attentes du bailleur de fonds. Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

### **2.1 Mode de comptabilisation**

Le projet tient une comptabilité d'engagement. Ainsi, les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du projet ou des tiers est établi.

Le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une application stricte. Le fait générateur des dépenses est leur facturation ou leur paiement dans certains cas, et plus généralement leur exigibilité. Il n'est pas procédé à l'évaluation de provisions de charges ainsi qu'à l'enregistrement de produits à recevoir autres que les subventions.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants (subventions).

### **2.2 Mobilisation des fonds du crédit**

Les fonds du crédit sont mobilisés suite à l'atteinte des indicateurs de performances par le projet selon les accords du crédit.

### **2.3 Conversions monétaires**

Elles sont effectuées au taux de change historique selon les avis de paiement de l'AFD. Les dépenses sont remboursées par l'AFD pour leur contre-valeur en francs CFA de sorte qu'il n'est pas constaté de gain, ni de perte de change.

### **2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées en comptabilité pour leur coût historique. Elles ne font pas l'objet d'amortissement en raison de la spécificité du financement des projets.



En effet, les immobilisations sont acquises au moyen de subventions et leur renouvellement n'est pas prévu au terme du projet. Le projet ne dégagant pas de résultat, il est admis que les immobilisations ne soient pas dépréciées en comptabilité.

Par ailleurs, les cessions et autres sorties d'immobilisations ne sont pas reflétées dans les comptes afin de mettre en évidence l'utilisation des fonds reçus du bailleur.

## 2.5 Les états financiers

Les états financiers dans le cadre des présentes missions sont constitués de : la balance générale des comptes du projet, du tableau des ressources et emplois ainsi que des notes aux états financiers.

### Note 3 Dépenses d'équipement

Elles représentent l'ensemble des coûts engagés depuis le démarrage jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'acquisition d'immobilisations utilisées exclusivement dans le cadre du projet.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Cumul au 31/12/2021	Dépenses au 31 décembre 2021	Cumul au 31/12/2020
Logiciel de gestion	0		0
Réhabilitation bâtiment	0	0	0
Aménagement de bureau	0	0	0
Matériel informatique	0	0	0
Autres matériels	15 681 500	15 681 500	0
Matériel automobile	35 000 000	35 000 000	0
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>50 681 500</b>	<b>50 681 500</b>	<b>0</b>

**CE2C**  
Le 27.05.2022  
**Etat Financiers Audités**

### Note 4 Dépenses d'exploitation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par le projet, autres que les dépenses d'équipement.

Ce poste comprend les dépenses de fonctionnement, de formation, d'études et de rémunérations de prestataires de services effectuées depuis le début du projet. Le solde se décompose comme suit:

	Cumul au Cumul au 31/12/2021	Dépenses au 31 décembre 2021	Cumul au Cumul au 31/12/2020
Achats	11 549 580	11 549 580	0
Services extérieurs A	7 166 190	7 166 190	0
Services extérieurs B	56 576 669	56 576 669	0
Autres charges	143 674 300	143 674 300	0
Charges de personnel	12 831 384	12 831 384	0
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>231 798 123</b>	<b>231 798 123</b>	<b>0</b>

#### Note 6 Trésorerie

Les comptes de trésorerie se présentent comme suit, en F.CFA au 31 décembre 2021 :

Compte Indicateur de Performance	308 043 457
Compte Revenus Générés	45 979 150
Caisse DAO	0
<b>TOTAL</b>	<b>354 022 607</b>

#### Note 7 Autres subventions reçues

Il s'agit des fonds mobilisés par le projet à travers les prestations de formation des enseignants du Centre en faveur d'autres structures et des coûts issues de la formation des étudiants étrangers. Le solde de ce compte s'élève à **45 979 150** Francs CFA et s'analyse comme suit :

Montant total généré : **48 515 750 FCFA** - Frais de gestion **2 536 600 FCFA** (frais de gestion du compte bancaire des revenus générés et des jetons de présence aux participants à l'atelier de réflexion d'un cadre stratégique régionale de l'INP-HB).

#### Note 8 Indicateur de performance AFD

Le solde de ce poste correspond au montant des indicateurs de performance atteints par le Projet depuis la mise en vigueur conformément à l'Accord de crédit. Il est constitué essentiellement des indicateurs atteints et présentés à l'Agence Française de Développement. Au 31 décembre 2021 le montant total de ces indicateurs est de **502 791 040 Francs CFA**.

#### Note 9 Fournisseurs et créiteurs divers

Il s'agit des factures reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2021 ainsi que des missions et des montants dus à divers créiteurs. Le solde de ce poste s'élève à **85 195 440 FCFA** et se décompose comme suit :



- Fournisseurs d'investissement

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
481100	AUTOSTORE	35 000 000	35 000 000	-
481100	HAMU SERVICES	6 173 575	6 173 575	
	<b>TOTAL</b>	<b>41 173 575</b>	<b>41 173 575</b>	<b>0</b>

**CE2C**

Le 27.05.2022

Etat Financiers Audités

- Fournisseurs d'exploitation

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
401100	AVERTY GROUP	500 000	500 000	
401100	ETS SENE	525 690		525 690
401100	FRATERNITE MATIN	431 750	431 750	
401100	GEGA	330 400	330 400	
401100	HOTEL PRESIDENT	4 158 000	4 158 000	
401100	HOTEL LE ROCHER	3 684 000	3 684 000	
401100	MILES TRAVELS	5 133 500	5 133 500	
401100	ONOMO HOTEL	136 000	136 000	
401100	RESTAURANT GRACIAS TRIANGLE CHEZ GLADICE	1 500 000	1 500 000	
401100	RESTAURANT LA BRISE KINDA GABRIEL CLEMENT	177 000	177 000	
401100	REVANAD GROUP	2 097 695	2 097 695	
401100	RADIO DIFFUSION TELEVISION IVOIRIENNE	471 900	471 900	-
401100	YALCOUYE ISSIAKA	127 870	127 870	-
	<b>TOTAL</b>	<b>19 273 805</b>	<b>18 748 115</b>	<b>525 690</b>

- Personnel mission

Compte N°	Bénéficiaire	Montant	IDA	RCI
421300	ANIEN MARCELLE GHISLAINE	80 000	80 000	
421300	AKOSSI MOYA JOELLE CAROLE	180 000	180 000	
421300	AKE ATTIN DANIEL	80 000	80 000	
421300	AMADOU KIARI MAHAMANE NASSIROU	80 000	80 000	
421300	BAMORY KONE	20 000	20 000	
421300	BAGUIGNAN MYRIAM YASMINE	80 000	80 000	
421300	BAMBA MASSE	80 000	80 000	
421300	DJOUSSOU ADJOAVI COLETTE	80 000	80 000	

421300	FANOU GUY DIDIER	100 000	100 000	
421300	GBOKO MARTIAL	290 000	290 000	
421300	IBRAHIM GREMA MAMAN HAMISSOU	80 000	80 000	
421300	KOUADIO LOUKOU MANASSE	80 000	80 000	
421300	KARIDIO DAOUA OUMOUL KAIROU	80 000	80 000	
421300	KOFFI YAO MODESTE BOGLIN	20 000	20 000	
421300	KOUASSI KAN KOUASSI PARFAIT	20 000	20 000	
421300	KONE KOUWELTON PATRICK	20 000	20 000	
421300	N'GUESSAN KOUAME NORBERT	20 000	20 000	
421300	LAMAH LABILE	80 000	80 000	
421300	OUATTARA SEFIE	240 000	240 000	
421300	DIVERS BENEFICIAIRES	2 785 000	2 785 000	
421300	SORO DOUDJO	100 000	100 000	
421300	SORO KIDOUDENI ARSENE	200 000	200 000	
421300	YAO KOUASSI BENJAMIN	124 000	124 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 919 000</b>	<b>4 919 000</b>	

#### - Recettes des impôts et divers

Le solde de ce compte représente les retenues à la source sur les factures des fournisseurs et honoraires des Enseignants Vacataires 5% et 7.5% à reverser aux impôts.

Compte N°	Bénéficiaire	Montant	IDA	RCI
447801	APANS SERVICES	174 850	174 850	
447801	ENSEIGNANTS VACATAIRES	326 250	326 250	
447801	HAMU SERVICES	324 925	324 925	
447801	RESTAURANT GRACIAS CHEZ NINA	160 500	160 500	
447801	REVANAD GROUP	627 305	627 305	
447801	YALCOUYE ISSIAKA	56 730	56 730	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 670 560</b>	<b>1 670 560</b>	<b>-</b>

#### - Bourses Etudiants

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471102	ALLOCATION DE BOURSES AIDES AUX ETUDIANTS	220 000	220 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>	<b>220 000</b>	<b>-</b>

**CE2C**

Le 27.05.2022

Etat Financiers Audités

Notes aux états financiers  
31-12-2021

**- Enseignants Vacataires Nationaux**

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471106	ANOMAN TCHIMONBIE MESSIKLY	208 125	208 125	
471106	EDJA KOUAME BERANGER	346 875	346 875	
471106	EHOUMAN AHISSAN DONATIEN	1 526 250	1 526 250	
471106	KOUAKOU ADJOUMANI RODRIGUE	1 526 250	1 526 250	
471106	YAPO OSSEY BERNARD	416 250	416 250	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 023 750</b>	<b>4 023 750</b>	<b>-</b>

**- Enseignants Vacataires Internationaux**

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471107	RAJASHWER TYAGI DAYAL	416 250	416 250	
	<b>TOTAL</b>	<b>416 250</b>	<b>416 250</b>	<b>-</b>

**- Créditeurs Divers**

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	698 500	698 500	
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	300 000		300 000
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	1 500 000		1 500 000
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	11 000 000		11 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>13 498 500</b>	<b>698 500</b>	<b>12 800 000</b>

**CE2C**  
 Le 27.05.2022  
**Etat Financiers Audités**



**I- Etat d'évolution du compte projet AFD au 31 DEMBRE 2021**

**Compte AFD BAILLEUR**

Soldes bancaires au 31/12/2020	(1)	0
Ressources de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(2)	502 791 040
Dépenses de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(3)	194 747 583
Soldes bancaires au 31/12/2021	(4)	<u>308 043 457</u>
(4) = (1) +(2)-(3)		

CEZC  
Le 27.05.2022  
Etat Financiers Audités



## ANNEXE 2 : Etat de reconstitution du Compte Revenus Générés AFD

### II- Etat d'évolution du compte projet AFD/ CEA VALOPRO/ Revenus Générés au 31 DEMBRE 2021

#### Compte REVENUS GENERES

Soldes bancaires au 31/12/2020	(1)		0
Ressources de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(2)		48 515 750
Dépenses de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(3)		2 536 600
Soldes bancaires au 31/12/2021	(4)		45 979 150
(4) = (1) +(2)-(3)			

Responsable Administratif et Financier du CEA VALOPRO

  
  
**KOFFI Yao Modeste BOGLIN**

**CEZC**  
 Le 27.05.2022  
 Etat Financiers Audités

Coordonnateur du CEA VALOPRO

  
  
**YAO Kouassi Benjamin**